



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION REGIONALE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT BETSIBOKA
PERSONNE RESPONSABLES DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DE PASSATION DES MARCHES

Avis de Consultation Ouverte

N° N 02 /MTA/SG/DRTA/PRMP/UGPM- 25

1. Le **MINISTRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Fournitures des Consomptibles Informatiques pour la DRTA**".
Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.
2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.
3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
Adresse : **au Bureau de la Direction Régionale du Tourisme et Artisanat Anosikely Atsimo Porte N°1**
Rue : **Anosikely Atsimo**
Etage / Numero de Bureau : **N°1**
4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré au Bureau de la Direction Rionale du Tourisme et Artisanat Anosikely Atsimo Porte N1 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:
Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).
Le paiement devra être effectué :
 - Soit en espèce
 - Soit par chèque Bancaire.
5. Les plis devront parvenir **au Bureau de la Direction Régionale du Tourisme et Artisanat Anosikely Atsimo Porte N°1** au plus tard le **13/08/2025 à 10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.
6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 01/08/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics